



Berne, le 17 décembre 2012

Aux destinataires de la procédure d'audition
figurant dans la liste ci-jointe

Audition:

Modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL)

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous soumettre pour avis le projet de modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL; RS 641.811) accompagné d'un rapport explicatif.

Fondée sur les expériences recueillies au cours des douze années qui se sont écoulées depuis l'introduction de la redevance actuelle, la présente révision de l'ORPL vise notamment à adapter la procédure et à créer la possibilité de prendre des mesures permettant d'empêcher les abus ou de les découvrir. Il s'agit pour l'essentiel des points suivants:

- nouvelle définition du poids déterminant: pas de prise en compte des charges par essieu et similaires pour le calcul de la RPLP;
- pour les remorques immatriculées sous plaques interchangeable, instauration d'un signe extérieur spécial mentionnant le poids total autorisé;
- précisions apportées aux normes de délégation dans le domaine du trafic combiné non accompagné et des transports de bois ainsi qu'aux dispositions relatives aux transports de lait et d'animaux;
- possibilité de contrôler le respect de l'engagement d'emploi pour les véhicules servant uniquement au transport de bois brut, de lait en vrac ou d'animaux de rente;
- optimisation de la procédure applicable en cas de demandes de personnes solidairement responsables désirant remettre un véhicule tracteur ou une remorque à des tiers pour utilisation;
- possibilité de refuser la poursuite du voyage si des paiements anticipés ne sont pas effectués, si des sûretés ne sont pas fournies ou si des mesures de garantie ne sont pas mises en œuvre;
- adaptation de la réglementation exceptionnelle appliquée aux véhicules des entreprises de transport qui effectuent des transports de personnes dans le cadre d'une concession;
- exonération de la redevance pour les véhicules loués par la protection civile pour des interventions spécialement définies.



Pour des raisons d'économie, nous renonçons à envoyer ces documents sur support papier. Toute la documentation est disponible pour téléchargement aux adresses suivantes sur le site Internet de l'Administration générale de la Confédération (www.admin.ch > Documentation > Législation > La procédure de consultation > Procédures de consultation et d'audition en cours):

allemand: www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EFD
français: www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFF
italien: www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html#DFF

Si vous en exprimez le désir, nous vous enverrons volontiers les documents par la poste. Veuillez à cet effet envoyer un message à l'adresse: zentrale.ozd-fahrzeuge@ezv.admin.ch

Nous vous invitons à nous communiquer vos éventuelles remarques d'ici au

27 mars 2013

au plus tard. Un formulaire Word pouvant être mis en œuvre électroniquement se trouve aux adresses Internet susmentionnées. Merci de l'utiliser pour nous faire part de votre avis et de l'envoyer à l'adresse électronique suivante:

zentrale.ozd-fahrzeuge@ezv.admin.ch

S'il ne vous est pas possible de procéder ainsi, vous pouvez également nous envoyer le formulaire sous forme imprimée à l'adresse suivante: Direction générale des douanes, section Véhicules et redevances sur le trafic routier, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire:

- Domaine de la RPLP:
Erich Burkhalter, erich.burkhalter@ezv.admin.ch, téléphone 031 323 07 82
(chef de la section RPLP 4);
- Domaine de la RPLF:
Michael Hofer, michael.hofer@ezv.admin.ch, téléphone 031 324 56 52
(section Véhicules et redevances sur le trafic routier).

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre intérêt et de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Rudolf Dietrich
Directeur général des douanes

Vue d'ensemble des documents:

- Projet de modification de l'ORPL (f, d, i)
- Rapport explicatif (f, d, i)
- Questionnaire (f, d, i)
- Liste des destinataires de l'audition (f, d, i)